

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec tenue le 20 janvier 2022, à compter de 13 h 15, via Teams.

Dans le contexte de la COVID-19, cette séance s'est tenue sans la présence du public et les délibérations des membres du conseil seront retranscrites intégralement dans un document pour diffusion ultérieure sur le site Internet de la CMQuébec. Les membres du conseil y ont pris part, délibérés et votés par tout moyen permettant de communiquer immédiatement entre eux, comme le prévoit le mécanisme prévu par l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020.

Sont présents formant quorum :

- M. le maire Bruno Marchand, Québec, président (par vidéoconférence)
- M. le maire Gilles Lehouillier, Lévis, vice-président du comité exécutif (par vidéoconférence)
- Mme la conseillère Marie-Josée Asselin, Québec (par vidéoconférence)
- M. le préfet Sébastien Couture, MRC de La Jacques-Cartier (par vidéoconférence)
- M. le conseiller Serge Côté, Lévis (par vidéoconférence)
- Mme la conseillère Brigitte Duchesneau, Lévis (par vidéoconférence)
- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis (par vidéoconférence)
- M. le maire Sylvain Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures (par vidéoconférence)
- Mme la préfète Lina Labbé, MRC de L'Île-d'Orléans (par vidéoconférence)
- Mme la conseillère Amélie Landry, Lévis (par vidéoconférence)
- M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré (par vidéoconférence)
- M. le maire Gaétan Pageau, L'Ancienne-Lorette (par vidéoconférence)
- M. le conseiller Éric Ralph Mercier, Québec (par vidéoconférence)
- Mme la conseillère Catherine Vallières-Roland, Québec (par vidéoconférence)
- M. le conseiller Claude Villeneuve, Québec (par vidéoconférence)

Sont également présentes :

- Mme Myriam Poulin, secrétaire corporative (par vidéoconférence)
- Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière (par vidéoconférence)

Sont absents :

- M. le conseiller Pierre-Luc Lachance, Québec
- Mme la conseillère Maude Mercier Larouche, Québec

Période de recueillement et ouverture de la séance.

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2022-01

Sur proposition de M. Pierre Lefrançois, appuyée par M. Serge Côté, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 décembre 2021

Résolution n° C-2022-02

Sur proposition de Mme Brigitte Duchesneau, appuyée par Mme Lina Labbé, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 décembre 2021.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 9 décembre 2021

Résolution n° C-2022-03

Sur proposition de Mme Marie-Josée Asselin, appuyée par Mme Amélie Landry, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 9 décembre 2021.

Adoptée

Comité d'orientation en aménagement du territoire, mobilité durable et développement social - Désignation des membres

Résolution n° C-2022-04

Sur proposition de Mme Catherine Vallières-Roland, appuyée par Mme Marie-Josée Asselin, il est unanimement résolu :

- De former un comité d'orientation « aménagement du territoire, transport, mobilité durable et développement social » (Comité) composé de 6 membres issus du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) dont le mandat sera notamment d'assurer le suivi des principaux dossiers de la CMQuébec en ces matières et de fixer les orientations stratégiques.
- De désigner M. Guy Dumoulin à la présidence du Comité.
- De désigner les membres suivants pour siéger au Comité et à titre d'élus répondant :
 - M. Sébastien Couture pour la révision du Plan métropolitain d'aménagement et de développement
 - Mme Maude Mercier Larouche pour la Vision de la mobilité durable
 - M. Pierre-Luc Lachance pour le mandat de modélisation des zones inondables, la transition climatique et l'arrimage avec le comité environnement
 - Mme Brigitte Duchesneau pour la Trame verte et bleue métropolitaine
 - Mme Amélie Landry pour le développement social

Référence : Rapport décisionnel du 20 janvier 2022

Responsable : Direction générale

Adoptée

Comité d'orientation en environnement, transition climatique et agriculture - Désignation des membres

Résolution n° C-2022-05

Sur proposition de M. Sébastien Couture, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

- De former un comité d'orientation « environnement, transition climatique et agriculture » (Comité) composé de 7 membres issus du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) dont le mandat sera notamment d'assurer le suivi des principaux dossiers de la CMQuébec en ces matières et de fixer les orientations stratégiques.
- De désigner M. Claude Villeneuve à la présidence du Comité.
- De désigner les membres suivants pour siéger au Comité et à titre d'élus répondant :
 - M. Pierre Lefrançois pour la révision du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles
 - Mme Marie-Josée Asselin pour la Vision métropolitaine de l'eau
 - Mme Catherine Vallières-Roland pour la gestion intégrée du Saint-Laurent
 - M. Serge Côté pour les milieux humides et les milieux naturels
 - M. Pierre-Luc Lachance pour la transition climatique et l'arrimage avec le comité aménagement
 - Mme Lina Labbé pour l'agriculture et l'arrimage avec les activités de l'entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires.

Référence : Rapport décisionnel du 20 janvier 2022

Responsable : Direction générale

Adoptée

Commission consultative dans le cadre de la modification du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) – Nomination des membres

Résolution n° C-2022-06

Sur proposition de Mme Brigitte Duchesneau, appuyée par M. Éric Ralph Mercier, il est unanimement résolu :

- De nommer les membres suivants pour siéger à titre de membres de la *Commission consultative pour étudier le projet de règlement modifiant le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec* (Commission);
 - M. Guy Dumoulin
 - Mme Catherine Vallières-Roland
 - M. Pierre-Luc Lachance
 - M. Sylvain Juneau
 - M. Sébastien Couture
- De nommer M. Guy Dumoulin à titre de président de la Commission;
- De nommer Mme Catherine Vallières-Roland à titre de vice-présidente de la Commission;
- Ces nominations remplacent les nominations précédentes de membres de la Commission.

Référence : Rapport décisionnel du 20 janvier 2022

Responsable : Direction générale

Adoptée

Comité directeur de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2020-2022 – Désignation d'un représentant de la CMQuébec

Résolution n° C-2022-07

Sur proposition de M. Gaétan Pageau, appuyée par Mme Lina Labbé, il est unanimement résolu :

- De désigner M. Sylvain Juneau à titre de représentant de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) au sein du comité directeur formé dans le cadre de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2020-2022.
- De désigner M. Claude Villeneuve à titre de représentant-remplaçant de la CMQuébec au sein de ce même comité directeur.
- Ces désignations remplacent les désignations précédentes de représentants au comité directeur.

Référence : Rapport décisionnel du 20 janvier 2022
Responsable : Direction générale

Adoptée

Table de concertation régionale pour une gestion intégrée du Saint-Laurent – zone de Québec (TCRQ) – Désignation des représentants

Résolution n° C-2022-08

Sur proposition de Mme Marie-Josée Asselin, appuyée par Mme Amélie Landry, il est unanimement résolu :

- De désigner Mme Catherine Vallières-Roland à la présidence de la Table de concertation régionale pour une gestion intégrée du Saint-Laurent – zone de Québec (TCRQ);
- De désigner M. Éric Ralph Mercier, Mme Brigitte Duchesneau et M. Pierre Lefrançois à titre représentants du secteur municipal à cette table de concertation.
- Ces désignations remplacent les désignations précédentes à la TCRQ.

Référence : Rapport décisionnel du 20 janvier 2022
Responsable : Direction générale

Adoptée

Comité consultatif agricole de la CMQuébec (CCA) – Nomination des membres élus

Résolution n° C-2022-09

Sur proposition de M. Serge Côté, appuyée par M. Gaétan Pageau, il est unanimement résolu :

- De nommer comme membres du comité consultatif agricole (CCA) de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), pour un mandat de trois ans à compter du 20 janvier 2022, les personnes suivantes :
 - M. Claude Villeneuve, membre du conseil de la Ville de Québec;
 - M. Sylvain Juneau, membre du conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;
 - Mme Amélie Landry, membre du conseil de la Ville de Lévis;
 - Mme Lina Labbé, membre du conseil d'une municipalité locale parmi les MRC du territoire de la CMQuébec.
- De désigner Mme Amélie Landry à titre de présidente du CCA.
- De désigner M. Sylvain Juneau à titre de vice-président du CCA.

- Ces nominations remplacent les nominations précédentes des membres du CCA.
- D'autoriser la direction générale de la CMQuébec à mener une réflexion quant au rôle et aux responsabilités du CCA dans les projets métropolitains, et ce, en conformité avec le cadre légal établi.

Référence : Rapport décisionnel du 20 janvier 2022
Responsable : Direction générale

Adoptée

Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent – Renouvellement d'adhésion

Résolution n° C-2022-10

Sur proposition de M. Sébastien Couture, appuyée par M. Éric Ralph Mercier, il est unanimement résolu :

- De renouveler l'adhésion annuelle de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent (Alliance) et autoriser le paiement des frais de cotisation pour l'année 2022, au coût de 16 500 \$ (taxes incluses).
- D'autoriser Mme Catherine Vallières-Roland à :
 - agir à titre de représentante de la CMQuébec auprès de l'Alliance;
 - présenter sa candidature pour siéger au sein du conseil d'administration;
 - participer au congrès annuel de l'Alliance (date et lieu à préciser ultérieurement) et autoriser le remboursement des frais relatifs à l'inscription, au transport et au séjour, afférents à sa participation.
- De s'impliquer de façon active au sein de l'Alliance en 2022 et prévoir un mécanisme de rétroaction afin que les membres du conseil et le personnel de la CMQuébec puissent être tenus informés des travaux de l'Alliance et que cette adhésion génère un bénéfice réel pour la CMQuébec et ses composantes.
- À la fin 2022, de réévaluer les avantages liés à cette adhésion. Si les bénéfices réels pour la CMQuébec ne sont pas concluants, suspendre notre adhésion à cette organisation.

Référence : Rapport décisionnel du 20 janvier 2022
Certificat trésorerie : CT-2022-02
Responsable : Direction générale

Adoptée

Société de développement économique du Saint-Laurent (Sodes) – Renouvellement d'adhésion

Résolution n° C-2022-11

Sur proposition de M. Claude Villeneuve, appuyée par Mme Catherine Vallières-Roland, il est unanimement résolu :

- De renouveler l'adhésion annuelle de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) à la Société de développement économique du Saint-Laurent (Sodes) et autoriser le paiement des frais de cotisation pour l'année 2022, au coût de 6 910 \$ (taxes non incluses).
- D'autoriser M. Eric Ralph Mercier à :
 - agir à titre de représentant de la CMQuébec auprès de la Sodes;
 - présenter sa candidature pour siéger au sein du conseil d'administration;

- participer aux rencontres et événements de la Sodes et autoriser le remboursement des frais relatifs à cette participation;
- De s'impliquer de façon active au sein de la Sodes en 2022 et prévoir un mécanisme de rétroaction afin que les membres du conseil et le personnel de la CMQuébec puissent être tenus informés des activités de la Sodes et que cette adhésion génère un bénéfice réel pour la CMQuébec et ses composantes.
- À la fin 2022, de réévaluer les avantages liés à cette adhésion. Si les bénéfices réels pour la CMQuébec ne sont pas concluants, suspendre notre adhésion à cette organisation.

Référence : Rapport décisionnel du 20 janvier 2022
Certificat trésorerie : CT-2022-03
Responsable : Direction générale

Adoptée

Organismes de bassins versants – Désignation des représentants

Résolution n° C-2022-12

Sur proposition de M. Gaétan Pageau, appuyée par Mme Catherine Vallières-Roland, il est unanimement résolu :

- De nommer M. Alexandre Bélanger, conseiller en environnement et aménagement du territoire à la CMQuébec, à titre de représentant de l'organisation au sein de la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier, et en informer l'organisme.
- De nommer Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière à la CMQuébec, à titre de représentante de l'organisation au sein de l'Organisme des bassins versants de la Capitale, et en informer l'organisme.
- De nommer M. Alexandre Bélanger, conseiller en environnement et aménagement du territoire à la CMQuébec, à titre de représentant de l'organisation au sein de l'Organisme de bassins versants Charlevoix-Montmorency, et en informer l'organisme.
- De nommer Mme Marie-Andrée Boisvert, conseillère en environnement et aménagement du territoire à la CMQuébec, à titre de représentante de l'organisation au sein du Conseil de bassin de la rivière Etchemin, et en informer l'organisme.
- De suspendre la participation de la CMQuébec au conseil d'administration du COBARIC jusqu'à ce que leurs règlements généraux permettent que le siège du représentant de la CMQuébec au conseil d'administration puisse être occupé par un élu ou un fonctionnaire dûment mandaté.
- Ces désignations remplacent les désignations précédentes de représentants au sein des OBV.

Référence : Rapport décisionnel du 20 janvier 2022
Responsable : Direction générale

Adoptée

Demande de modification à la Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec

Résolution n° C-2022-13

Sur proposition de Mme Amélie Landry, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

Demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de soumettre à l'Assemblée nationale du Québec des modifications législatives, notamment à la Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec, afin de prévoir entre autres :

- L'ajout de compétences en matière de développement social à l'échelle régionale ainsi que la capacité juridique d'agir à titre de fiduciaire, et ce aux fins de doter la Communauté métropolitaine de Québec des assises claires et des outils légaux lui permettant de pérenniser sa capacité d'agir et son positionnement comme instance œuvrant en matière de développement social à l'échelle régionale;
- La réintroduction de la possibilité d'octroyer des contrats aux organismes à but non lucratif, de gré à gré, sans avoir recours aux mécanismes d'appel d'offres.

Référence : Rapport décisionnel du 20 janvier 2022
Responsable : Direction générale

Adoptée

Adoption du projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la CMQuébec (Rive-Nord) 2024-2031 révisé

Résolution n° C-2022-14

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 151 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), la CMQuébec s'est vu conférer la compétence sur la planification de la gestion des matières résiduelles sur son territoire, excluant celui de la Ville de Lévis;

CONSIDÉRANT que le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la CMQuébec (Rive-Nord) 2016-2021 (PMGMR) est en vigueur depuis le 26 janvier 2017;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 2^e alinéa de l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), un plan de gestion doit être révisé tous les sept ans par le conseil;

CONSIDÉRANT que la CMQuébec s'est engagée dans une démarche de révision du PMGMR ayant comme assises le contexte légal ainsi que les politiques gouvernementales du Québec en gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que pour réaliser cette révision, la CMQuébec a mis de l'avant une vaste démarche de concertation avec les MRC et municipalités composantes de la CMQuébec (Rive-Nord), plusieurs partenaires du milieu ainsi que des professionnels en gestion des matières résiduelles, et a bénéficié de l'appui d'un comité aviseur composé de membres issus de ceux-ci;

CONSIDÉRANT que le conseil de la CMQuébec doit adopter un projet de PMGMR révisé au plus tard à la date du cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur du PMGMR;

CONSIDÉRANT que la date du cinquième anniversaire du PMGMR de la CMQuébec correspond au 26 janvier 2022;

Il est proposé par M. Pierre Lefrançois et appuyé par Mme Marie-Josée Asselin, et unanimement résolu :

Que le préambule soit partie intégrante de la présente résolution;

- D'adopter le projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la CMQuébec (Rive-Nord) 2024-2031 révisé (PMGMR révisé) annexé à la présente;
- De soumettre le projet de PMGMR révisé à la consultation publique dans un délai d'au plus 12 mois de l'adoption de la présente résolution;

- De mandater le comité métropolitain d'orientation en environnement, en transition climatique et en agriculture pour élaborer une procédure de consultation publique, laquelle doit comprendre la tenue d'au moins une assemblée publique sur le territoire d'application du PMGMR révisé;
- De rendre public un sommaire du projet de PMGMR révisé, ainsi qu'un avis indiquant notamment la date, l'heure, le lieu de l'assemblée publique et les modalités de consultation du projet de PMGMR révisé, au moins 45 jours avant la tenue d'une assemblée publique, le tout conformément aux exigences de l'article 53.14 de la LQE;
- De transmettre la présente résolution ainsi que le projet de PMGMR révisé aux MRC composantes de la CMQuébec, aux MRC environnantes ainsi qu'à celles desservies par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du projet de PMGMR révisé;
- De transmettre le projet de PMGMR révisé au bureau de chacune des municipalités locales et des MRC composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) visées par le plan pour être consulté;
- De diffuser la présente résolution ainsi que le projet de PMGMR révisé sur le site internet de la CMQuébec ainsi qu'auprès des partenaires.

Référence : Rapport décisionnel du 20 janvier 2022
Responsable : Environnement

Adoptée

Bordereau d'information

- A) Contrats octroyés par le comité exécutif :
- *Réaménagement de certains espaces de travail à la CMQuébec* : Octroyer un contrat à EMBLM Mobilier de bureau (MAB Profil inc.) pour le réaménagement de certains espaces de travail dans les locaux de la CMQuébec, au montant de 20 497,71 \$ (taxes incluses), le tout conformément à la soumission datée du 8 décembre 2021. - **Résolution n° E-2021-125**
 - *Zones inondables – Achat d'un ordinateur de calcul* : Autoriser l'acquisition d'un ordinateur de calcul auprès de la firme Extreme PC, au montant de 9 746,17 \$ (taxes incluses), le tout en conformité avec la soumission datée du 25 novembre 2021. - **Résolution n° E-2021-128**
- B) 2021-12-09 – Lettre – UPAC : Offre de services pour des séances de sensibilisation au phénomène de la corruption
- C) 2022-01-12- Note - Tenue de l'Événement Paysages dans le cadre de l'Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale
- D) 2022-01-12- Note - Remise des livrables dans le cadre du projet d'actualisation de la cartographie des zones inondables sur le territoire de la CMQuébec
- E) 2022-01-12 – Note - Dépôt de l'avis du gouvernement - premier projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé (PMADR)

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Période de questions du public

Aucune question écrite du public n'a été transmise avant la tenue de la séance, tel qu'autorisé conformément à l'arrêté 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020.

Clôture de la séance

Résolution n° C-2022-15

Sur proposition de Mme Brigitte Duchesneau, appuyée par M. Éric Ralph Mercier, il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 13 h 35.

Adoptée

Les résolutions n^{os} C-2022-01 à C-2022-15 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) BRUNO MARCHAND
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN
SECRÉTAIRE CORPORATIVE